

Rebonds

La réforme ignore les prépas

Il faut intégrer les classes préparatoires aux grandes écoles au sein des universités.

Par Eléonore Lépinard, chercheuse à l'ENS-Cachan

et Grégoire Mallard, chercheur à Princeton University et à l'université Paris-Est.

QUOTIDIEN : mardi 24 juillet 2007

Tout le monde s'accorde sur la nécessité de réussir la réforme des universités françaises. La future loi sur leur autonomie leur donne quelques instruments pour devenir plus compétitives et attractives dans l'espace international de l'enseignement supérieur. Pourtant une réalité structurelle de l'enseignement supérieur français, singulièrement absente des débats actuels, compromet les chances de succès de cette réforme : les universités françaises affrontent une autre concurrence, féroce elle aussi, au sein même des frontières nationales, celle que représentent les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) pour le premier cycle, et les grandes écoles elles-mêmes pour les masters et les doctorats. Cette réalité est une spécificité française qui n'a pas peu contribué à la situation actuelle de nos universités et à leur difficulté à concilier démocratisation et compétitivité.

Comment penser qu'une réforme des universités pourra réussir la nécessaire et ambitieuse réorganisation de l'enseignement supérieur et de la recherche des prochaines années sans tenir compte des institutions qui constituent autant de voies parallèles aspirant les meilleurs élèves, les mieux dotés en capital culturel et scolaire, et beaucoup de ceux qui se destinent à la recherche ? Aujourd'hui, on observe un rapprochement progressif entre certaines universités et grandes écoles. L'Ecole nationale des ponts et chaussées et l'université Marne-la-Vallée, par exemple, se sont associées pour créer l'université Paris-Est. La loi sur l'autonomie des universités permettra sans doute d'accélérer ces dynamiques constructives. Les universités ont tout à gagner à ajouter à leurs facultés de sciences et d'humanités, et de médecine et de droit, des écoles professionnelles de haut niveau d'ingénieurs et de commerce.

Les grandes écoles ont, quant à elles, intérêt à se rapprocher des universités où se font la recherche et l'innovation. Mais ces synergies n'affecteront que les formations les plus avancées de l'enseignement supérieur, aux niveaux master et doctorat. La dualité entre premiers cycles universitaires et classes préparatoires restera intacte. Or élaborer aujourd'hui une réforme des universités sans se soucier de la dualité qui caractérise les premiers cycles de l'enseignement supérieur, c'est ignorer que pour beaucoup d'élèves du secondaire, le mot d'ordre à la sortie du lycée est simple et se résume à ces mots : « tout sauf la fac ». Car nous avons laissé, par choix ou par inadvertance, les classes préparatoires, c'est-à-dire les filières d'élite du premier cycle du supérieur, hors des universités, au sein des lycées qui ont pour principale vocation d'apporter un enseignement secondaire à la majorité d'une classe d'âge.

Ce dualisme génère nombre d'inégalités et de dysfonctionnements, aussi bien dans le secondaire que dans le supérieur. En conservant les CPGE dans certains lycées, on accepte en effet tacitement de perpétuer des inégalités redoutables entre deux catégories de lycées, ceux dotés d'une classe préparatoire et ceux qui en sont dépourvus. Or le recrutement en classe préparatoire, décisif pour l'avenir d'un étudiant, est beaucoup plus facile pour un élève dont le lycée est doté d'une CPGE. La présence des CPGE dans certains lycées biaise donc les chances des élèves d'accéder aux filières d'élite du supérieur, et donne de facto un avantage comparatif à ces lycées sur ceux qui n'en ont pas.

Cette inégalité est préoccupante dans la mesure où beaucoup de parents d'élèves ne sont pas conscients des enjeux que représente le placement de leurs enfants dans un lycée qui dispose d'une (bonne) classe préparatoire. Et, de fait, cette possibilité est d'abord offerte aux jeunes Parisiens et aux habitants des centres-ville, ce qui évidemment aggrave les inégalités sociales. Combien y a-t-il actuellement de (bonnes) CPGE dans les lycées de banlieue ? Les intégrer aux universités constituerait donc un extraordinaire levier pour réduire des inégalités scolaires profondément ancrées dans notre système secondaire et supérieur. Elle démocratiserait sans doute profondément la composition sociale des élèves des CPGE, soit des meilleures classes de ce qui devrait être un premier cycle universitaire unifié.

Par ailleurs, dans ce système duel, les professeurs de CPGE ont du mal à orienter leurs élèves sur l'ensemble de leur carrière d'étudiants. Celle-ci se résume à l'injonction «intégrer une grande école». Autrement point de salut ! Car les étudiants qui échouent aux concours, et ils sont nombreux, sont rejetés dans un monde universitaire dont ils ne connaissent pas les règles - expérience qu'ils perçoivent sous un jour essentiellement négatif. Si au contraire, les CPGE étaient intégrées au sein des universités, les professeurs pourraient aider les étudiants à s'orienter au sein d'un monde universitaire dont ils connaîtraient mieux les règles, les réseaux et les débouchés. Ils pourraient faire fructifier l'enseignement qu'ils délivrent en classe préparatoire en accompagnant leurs étudiants - qu'ils aient intégré les grandes écoles ou non - non pas seulement pendant les deux années de classes préparatoires, mais tout au long de leur cursus dans le supérieur. Cela rapprocherait l'expérience de l'étudiant français de celle de ses homologues américains, qui participent ainsi dès leurs premières années universitaires à des expériences de recherche et tissent des collaborations qu'ils poursuivront dans leur future carrière.

Intégrer les classes préparatoires aux universités permettrait enfin de tordre le cou à quelques clichés qui pénalisent les étudiants des universités lorsqu'ils cherchent un travail. Il existe en effet un mythe selon lequel il n'existerait pas de sélection à l'université. Or, en France, les entreprises valorisent en général moins les savoirs qu'un étudiant acquiert pendant ses études que sa capacité à s'être soumis avec succès à des règles strictes de sélection. Les recruteurs pensent donc qu'il vaut mieux recruter des élèves passés par les CPGE. Or la sélection est bien réelle, et massive, à l'université si l'on considère toute la durée du cursus et pas seulement son point d'entrée !

En plaçant des filières d'élite du premier cycle dans les universités, on pourra donc lever un des obstacles qui pénalise injustement sur le marché du travail les nombreux étudiants qui réussissent sur les bancs de l'université. Intégrer progressivement toutes les classes préparatoires aux grandes écoles au sein des universités est donc une réforme pragmatique, faisable, possédant un caractère compensatoire et social, mais aussi porteuse d'une meilleure efficacité du système. Elle est aussi une des conditions de la réussite du grand chantier ouvert par la loi aujourd'hui en discussion.